

Nous ne croyons pas nécessaire de revenir sur ce que nous avons déjà dit à propos de cette discussion, que nous pensions close, lorsque l'*Eclairneur* a jugé à propos de la reprendre ainsi après coup. Le système de notre confrère est assez simple. Sa façon de procéder, par questions auxquelles il répond lui-même, est très commode. Il aurait pu s'épargner le trouble de cet interrogatoire *ex-parte*, en relisant ce que nous avons écrit. Nous n'avons pu obscurcir notre pensée au point de nécessiter toutes ces suppositions, plus grotesques les unes que les autres, et que l'*Eclairneur* se donne l'avantage facile de tourner en ridicule, après les avoir mises à notre compte.

L'écrivain de l'*Eclairneur* doit savoir ce qu'est la politique en action, dont nous avons parlé à l'occasion de la tournée d'inspection faite par sir Leonard Tilley. Il n'est pas nécessaire de recourir aux déductions tirées de M. de LaPalisse ou de Copernic pour comprendre la signification de ce mot.

Entre les deux écoles de la protection et du libre-échange intransigeants, on trouve une école modérée, opportuniste, qui conteste la valeur des théories absolues en cette matière, et qui fait de l'application des systèmes une question de temps, de lieux, de circonstances. M. Tilley semble accepter l'opinion de cette école, et il considère les systèmes au point de vue de l'expérience et des faits, au lieu de les envisager uniquement à la trompeuse lumière des théories. Il n'y a pas lieu de lui lancer l'anathème, de le traiter d'hommes sans principes et de *démagogue*. Les épithètes que lui lance l'*Eclairneur* s'appliqueraient avec autant de justesse à tous ceux—et ils forment la très-grande majorité du pays—qui partagent le même sentiment, qui ne sont ni absolument libre-échangistes ni absolument protectionnistes, mais qui attendent de bons résultats du système protecteur dans le moment, et qui veulent en essayer, quitte à le rejeter plus tard si leur espérance est déçue.

L'*Eclairneur* rend hommage à cette politique sans s'en apercevoir, lorsqu'il revendique pour M. Cartwright le mérite de l'avoir appliquée avant M. Tilley. Il cite la fameuse augmentation de droits de 17½, décrétée en 1874 par le gouvernement libéral, pour montrer que ce gouvernement, libre-échangiste en théorie, savait parfois apprécier les avantages de la protection dans la pratique. Ainsi, M. Cartwright, tout comme M. Tilley, admettait qu'il y a des circonstances où les principes absolus, en économie politique, doivent plier devant la nécessité des temps; personne ne songe à le qualifier de *démagogue* pour cela. Pour être conséquent, il aurait dû persévérer dans cette voie et arborer franchement le drapeau protecteur lorsque les besoins de l'industrie ont réclamé un remaniement complet du tarif.

A ce sujet, notre confrère ne doit pas ignorer un fait dont l'authenticité peut s'établir: c'est que M. Mackenzie n'était pas hostile à la protection, et qu'il aurait accepté ce programme, peu de temps avant les élections générales de 1878, sans l'opposition irréconciliable de M. Georges Brown.

Maintenant, et indépendamment de ce qui précède, l'*Eclairneur* voudrait-il nous dire, en terminant, si c'est dans le but d'étayer sa thèse qu'il a agrémenté sa démonstration de personnalités. Nous ne voyons pas, pour notre part, ce que notre nom pouvait faire à la chose. De ce que les rédacteurs de l'*Opinion Publique* signent leurs écrits, il ne suit pas qu'il y ait convenance pour nos contradicteurs de nous mêler personnellement aux débats que nos articles peuvent occasionner. Nous comprenons, cependant, que, pour une certaine presse, il est difficile de se défaire entièrement de cette habitude des personnalités. Au reste, nous n'avons qu'à nous louer, pour ce qui concerne la *Patrie*, de la manière dont nous avons été traité par ce journal; la discussion, la polémique même, deviennent un véritable plaisir, ainsi entendues.

A. GÉLINAS.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 22 décembre 1879.

Le général Grant continue sa nouvelle Odyssée à l'intérieur et recueille à chaque station un renouveau de popularité qui lui va droit au cœur.

De Cincinnati à Columbus, de Columbus à Philadelphie, ce ne sont que cris de joie, ovations, dîners officiels, discours extra-officiels, poignée de main, toasts et tout le tremblement.

C'est à ce point que les démocrates eux-mêmes se croient obligés de faire comme les autres, pour se distraire; et que les nègres se proposent, dit-on, de le porter en triomphe.

Rien ne manque donc à cette exhibition en plein vent. Parole d'honneur! si ce n'était le froid qu'il fait, on se croirait à Rome, au temps de sa décadence. Car les honneurs que l'on rend à ce simple citoyen, qui revient de faire un voyage d'agrément, ressemblent beaucoup à ceux que le peuple romain adressait à ses Césars.

Ceux qui ont approché de l'illustre général, nous le représentent comme très-perplexe.

On lui offre, à la fois, deux fonctions magnifiques, rapportant \$50,000 chacune: la présidence de la future Compagnie du canal interocéanique—via Nicaragua—et celle des Etats-Unis. Laquelle acceptera-t-il? Peut-être toutes les deux!

* *

Que ce soit Grant ou Tilden qui habite la Maison Blanche, que le futur canal traverse le Nicaragua ou l'Etat de Panama, ce n'est pas ce qui doit nous inquiéter outre mesure, non plus que de savoir qui entreprendra ce travail immense. Ce que je puis dire avec assurance c'est que, pendant ces vaines compétitions, les jours et les mois s'enfuient comme des hirondelles; ce qui est encore plus certain, c'est que l'année 1879 s'évanouit dans le passé comme une dernière illusion.

C'est en vain que nous voudrions la retenir une heure, une minute de plus:

*On a beau la prier,
La cruelle quelle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier.*

* *

Cette année 1879 ne me paraît pas devoir faire époque dans notre siècle. C'est une année honnête qui ne fera pas parler d'elle. Il est vrai qu'elle n'a pas eu de grandes calamités, ni pestes ni tremblement de terre. L'Amérique du Nord notamment s'en souviendra à cause de son abondance. Quand au Canada, j'ignore s'il lui doit quelque chose. Cependant, si j'en crois les lettres de mes amis, je pense que les Canadiens verront dans 1879 une date glorieuse. N'est-ce pas cette année que l'on a commencé ces grands défrichements d'où sortira une nouvelle génération et une nouvelle prospérité?

Pour ne m'occuper que de l'Amérique, je dirai encore que l'année qui s'en va sera célèbre entre toutes, dans les annales du Chili qui est en train d'écraser le Pérou. Naturellement le Pérou regardera 1879 comme un vrai cauchemar, une date horrible qu'il couvrira d'un crêpe noir. Mais que voulez-vous: à la guerre comme à la guerre.

L'Etat de Panama ainsi que de Lesseps s'en souviendront comme d'une cruelle et amère déception. Les Cordillères, grâce à la mauvaise volonté des Américains, sont un obstacle de plus en plus insurmontable.

Enfin, l'année que nous venons de traverser possède une légende qui aura son retentissement dans l'avenir. La mort du fils de Napoléon III y est écrite en lettres de sang. On n'oubliera pas plus le 3 juin 1879 que le 5 mai 1821, jour anniversaire de la mort de Napoléon Ier.

* *

Je vais rechercher le plus brièvement possible maintenant quel est le plus grand événement scientifique de ces douze mois, hélas! écoulés: Placerons-nous en première ligne la découverte récente de procédés nouveaux pour la fabrication du

diamant? ou donnerons-nous la préférence à l'application merveilleuse d'un appareil héliographique avec lequel on peut communiquer jusqu'à une distance de 300 milles sans fils télégraphiques ni téléphones?—découverte qui vient d'être utilement mise en pratique par le général Roberts dont l'armée est presque cernée par les Afghans—Non! quelle que soit la valeur de ces révélations scientifiques, nous devons placer encore plus haut la dernière invention d'Edison; sa nouvelle lampe électrique tout à fait simplifiée et mise à la portée de toutes les bourses.

C'est une véritable révolution dans l'électricité. Dans mille ans, il est évident que l'on appellera la période moderne, le siècle des lumières; cela est incontestable; je connais la modestie de mes contemporains, et aucun d'eux, j'en suis sûr, ne protestera. Fort de cette première assurance, j'espère, en outre, que 1879 qui disparaît à l'horizon, sera une date brillante aux yeux de la postérité; car, dans ce chiffre prédestiné, elle y verra le triomphe définitif de la lumière électrique sur l'ancien et ridicule mode d'éclairage.

Hurrah pour le nouveau flambeau!
Edison for ever!

Allons, disparaissent vieilles lampes Carcel, Votre temps est passé; que l'on sème du sel Sur votre souvenir. Et toi, froide lanterne, Bec de gaz qui répand une lumière terne, Expire sans façon et fais place au flambeau Qui brille à Menlo-Parc. Descendez au tombeau Malheureux inventeurs de lampes à pétrole—
—Avait-on jamais vu invention plus folle!—
Une flamme plus traître? En voyant sa hideur, En respirant encore son effroyable odeur, Je rends grâce, Edison, à ton brillant génie, Noble émanation de la source infinie!
—Prométhée autrefois a dérolé le feu, Et le ciel l'en punit!

Mais aujourd'hui, c'est Dieu, Qui par ta main soulève encore un pli du voile, Et nous donne à chacun le rayon d'une étoile!

* *

Ainsi qu'on voit mourir les légères lueurs Des pâles feux follets sur les tombes en fleurs, Et que s'évanouit—ainsi qu'un météore— Cette opale clarté qui devance l'aurore, Tous les vieux lumignons si chers à nos aïeux; La chandelle de suif et le bois résineux; Le vieux lustre d'argent à l'huile parfumée; La cire transparente et la lampe parfumée; Toute cette défroque et cette antiquité Va disparaître!

Place à l'électricité!

ANTHONY RALPH.

LES CHERCHEURS DE PLACES

Le gouvernement local se propose de mettre en vigueur certaines dispositions relatives au service civil et qui prescrivent l'examen préalable pour tous les aspirants aux emplois publics. Jusqu'à présent ces dispositions sont restées à peu près à l'état de lettres mortes. Elles ont pour objet de diminuer le nombre des concurrents en rendant plus difficile l'accès des places et d'assurer l'efficacité du service par l'épreuve des candidats. Dans les conditions présentes, la carrière des charges et des emplois est ouverte aux aspirations de toutes sortes et aux ambitions les moins justifiées. Le premier venu peut y prétendre, s'il a seulement rendu quelque service en temps d'élection, ce que l'on considère comme le titre suprême qui doit l'emporter sur tous les autres et en tenir lieu même. De là cette affluence déraisonnée vers des positions qui sont parfois si enviées de ceux qui les connaissent peu et que ceux-là qui les connaissent bien n'acceptent souvent que comme pis-aller. Chaque changement d'administration voit surgir un flot énorme de solliciteurs en quête de places, dont le moindre inconvénient est de gêner les nouveaux gouvernements dans leurs premiers mouvements et d'entraver la marche des affaires. Le cabinet Chapleau essuie présentement cette rafale que le cabinet Joly avait ressentie avant lui et que le gouvernement fédéral a dû subir lui aussi dans les premiers temps de son administration. C'est comme mesure de protection pour eux-mêmes, et aussi dans l'intérêt général dont leur attention se trouve forcément distraite par ces appels assourdissants de l'intérêt privé, que les nouveaux ministres ahuris ont résolu de donner force à la loi qui s'applique à cette matière.

En vertu de cette loi tout ce qui concerne l'admissibilité à emplois et le remplissage des cadres est référé à un bureau spécial, dont c'est la fonction de prendre connaissance des demandes, d'examiner les aspirants sur les qualifications et leurs titres et de décider de leurs prétentions. Le service pécuniaire est mis sur le pied des carrières professionnelles, et l'entrée cesse d'en être possible indistinctement pour tous. Cette façon, aussi, les ministres échappent à une courbe insupportable qui abîme une partie de leur temps au détriment des affaires publiques. Le chiffre d'applications diminue, et la concurrence fait plus qu'entre un petit nombre de candidats. La faveur même, sans être entièrement écartée, se trouve circonscrite dans son action, et on est sûr que son influence, légitime d'ailleurs, ne s'exerce que sur des sujets dignes, et sans parvenir pour le public. De leur côté, les députés sont délivrés, comme les ministres, d'une foule d'obsessions, ils cessent d'être tourmentés par la voix de ces réclamations criardes que toute élection entraîne inévitablement après elle. Ils n'ont qu'à renvoyer les requérants au bureau des examinateurs. En somme, tout le monde se trouve bien du changement, y compris les solliciteurs que cela décourage et qui prennent le sage parti de tourner leurs efforts vers une voie plus avantageuse. C'est un service que l'on rend à ces personnes, dignes en général de toute sympathie. En effet, s'il se trouve quelques intrigants et quelques fourbes dans leurs rangs, la plupart méritent la confiance et n'ont d'autre tort que de se faire illusion sur leur capacité et leurs titres. Le besoin en fait agir un grand nombre, et c'est une raison de les prendre en pitié, non de les rudoyer et de les rebuter. On ne doit pas s'étonner de ces demandes multiples dans ce temps de gêne publique et particulière, lorsque les gens dénués de ressources sont si nombreux. Et puis les charges publiques ont de tout temps exercé de l'attrait, fait naître la convoitise.

«Chaque fois que je nomme à une place, disait Louis XIV, je fais quatre-vingt-dix-neuf mécontents et un ingrat.» Ceci permet de supposer qu'à l'époque du grand roi comme, de nos jours, il y avait pour un emploi cent candidats.

A. GÉLINAS.

LA FAMILLE PACAUD

LONGÉVITÉ REMARQUABLE DE CETTE FAMILLE

Les dix personnes dont suivent les noms sont issues du mariage de feu Joseph Pacaud, en son vivant, marchand de la ville des Trois-Rivières, avec dame Angélique Braun, son épouse, aussi décédée.

L'âge de chacune de ces personnes aux 1er janvier 1880:

	Années.	Mois.	Jours.
Joseph-Narcisse Pacaud, né le 30 janvier 1810.....	69	11	0
Philippe-Napoléon Pacaud, né le 22 janvier 1812.....	67	11	9
Charles-Adrien Pacaud, né le 14 juillet 1814.....	65	6	14
Louis-Edouard Pacaud, né le 20 janvier 1815.....	64	11	10
Georges-Jérémie Pacaud, né le 30 mars 1816.....	63	4	1
Delle Angélique-Eléonore Pacaud, (madame French), née le 9 septembre 1817.....	62	8	9
Delle Louise-Adélaïde Pacaud (mad. Barthe), née le 13 avril 1819.....	60	1	13
Théophile-Hector Pacaud, né le 23 mars 1821.....	58	3	23
Delle Elizabeth Esther Pacaud (mad. W. Duval), née le 10 mars 1822.....	57	3	10
Delle Reine-Henriette Pacaud (mad. Bilodeau), née le 13 avril 1855.....	54	4	13
	624	8	2

Ainsi, tous les âges réunis donnent à chacune d'elles au-delà de 62 années: elles sont toutes bien portantes.